

SLALOM REGIONAL DE LA VALLEE HEUREUSE

Dimanche 17 Septembre 2017

DEMANDE D'ENGAGEMENT

- A retourner avant le 12 septembre 2017 à Calais Auto Racing, Jean marc Lechertier ; 134 Chemin des flaquettes 62132 Fiennes
- Tel : 06 60 11 47 97 ; Mail : calaisautoracing@gmail.com

Accompagnée obligatoirement des droits d'engagement de 84 euros avant le Samedi 9 septembre 2017, 94 euros passé cette date, le chèque est à l'ordre du CALAIS AUTO RACING. Tous les concurrents désirant prendre une licence dans la journée, devront présenter un certificat médical d'aptitude à la conduite de l'année en cours.

1° PILOTE

N°

Nom		Prénom	
Numéro Rue			
CP	VILLE		
Numéro de licence	Code ligue	Code ASA	ASA
N°de permis de conduire	Tel dom	Tel travail	
Tel portable	Adresse e-mail		

N°

2° PILOTE (si double monte)

Nom		Prénom	
Numéro Rue			
CP	VILLE		
Numéro de licence	Code ligue	Code ASA	ASA
N°de permis de conduire	Tel dom	Tel portable	
Tel portable	Adresse e-mail		

VOITURE ENGAGÉE :

Marque	Type	Cylindrée
J'engage la voiture :		
Groupe	Classe	

Les signataires du présent bulletin d'engagement déclarent avoir pris connaissance et accepter les règlements de la FFSA et de la FIA, y compris pour ce qui concernent les documents qui seraient portés à leur connaissance (additifs, bulletins, briefings, communiqués et décisions) ils déclarent notamment :

- Que les indications portées sur le bulletin sont sincères et véritables.
- Etre informés des règles concernant le dopage (voir le site de l'Afid : www.afid.fr)
- Connaître et accepter les risques inhérents à la discipline.
- Que la voiture engagée est conforme aux règlements de la FFSA/FIA.
- Utiliser des équipements de sécurité conformes aux règlements.
- Ne pas effectuer de recours contre les organisateurs pour les incidents / accidents ayant lieu pendant la compétition.

Fait à le2015
(signatures)

Le 1 ^{er} pilote

Le 2 ^{ème} pilote

Cadre réservé à l'organisation		Réservé aux contrôles administratifs
Reçu le	Paiement (N° chèque, espèces)	Visa et nom du contrôleur